

TRANSPARENCE VERITE ACTION

intervention de Fabienne COUPEL-SAURET.

OBJECTIFS DE « T.V.A » : Pourquoi T.V.A

Il est nécessaire d'écrire une nouvelle page de l'histoire économique de la REUNION.

Nous ne voulons pas de nouvelles taxes, de nouvelles pressions financières comme la désormais trop célèbre et incontournable TVA. Nous voulons au contraire « détaxer » se libérer des établis, et instaurer la pédagogie de la concurrence et de la transparence.

T = TRANSPARENCE : les Réunionnais ont droit à la **transparence sur la formation des prix depuis la production jusqu'à la consommation**.

V = VERITE : Les Réunionnais méritent la **Vérité sur le droit à la concurrence** et donc sur les monopoles, les oligopoles, les ententes illicites, le gaspillage de l'argent public. Mobiliser la concurrence comme levier de croissance.

A = ACTION : Les Réunionnais doivent préférer **l'action efficace, en utilisant la loi** et les nouveaux outils mis à leur disposition. Ils doivent devenir des consommateurs responsables.

DEVELOPPEMENT DES OBJECTIFS : intervention de Yannick GIRONCEL

LA METHODE ET LES MOYENS D'ACTION DE « T.V.A » : intervention de Fabienne COUPEL-SAURET.

Le comité T.V.A s'est entouré de compétences, de personnes, représentants d'associations, **tous actifs pour la défense de l'intérêt général**.

T.V.A est d'abord animée par les consommateurs provenant de tous horizons qui soulèvent les problèmes, elle consulte ensuite un collège d'experts qui analyse et dégage des solutions et sollicite enfin les élus qui se font le relai de la problématique afin que des lois soient votées pour améliorer le quotidien des Réunionnais.

Le Peuple propose, l'élu défend. Ce principe trouve toute son acuité aujourd'hui. Exemple : **L'amendement VIRAPOULE**

T.V.A est un comité d'action et non un comité de râleurs. Nous préférons la Réunion qui se relève et qui fière de sa diversité et de sa spécificité dévoile ses atouts, à la Réunion qui s'agite pour mieux stagner.

Autre outil : [L'Autorité de la Concurrence](#) (articles L 461-1 et suivants du Code de Commerce. (loi du 04 août 2008).

Conscient que la consommation est un élément de conjoncture économique, le législateur a estimé utile de **renforcer le pouvoir du consommateur** face aux producteurs et distributeurs, face aux comportements préjudiciables pour les consommateurs tout favorisant les stratégies commerciales innovantes, utiles au développement économique.

Création de l'Autorité de la Concurrence, (en remplacement du Conseil de la Concurrence) autorité administrative indépendante qui veille au libre jeu de la concurrence, spécialisée dans la répression des pratiques anticoncurrentielles et l'expertise du fonctionnement des marchés.

Son objectif est de permettre aux consommateurs d'accéder à une variété la plus large possible de biens, de services à des prix compétitifs résultant du libre jeu du marché.

L'AC, modernisée, plus efficace, plus conforme aux normes européennes, car dispose de **nouvelles missions et de moyens accrus, pour agir plus vite, pour trouver des solutions négociées, pour sanctionner, notamment dans le cadre des concentrations. Elle dispose de son propre service d'enquête. Plus d'autonomie mais plus de responsabilité.**

C'est dans cet état d'esprit que T.V.A prépare les cahiers de la réforme pour les présenter lors des Etats Généraux.

La population réunionnaise, la jeunesse réunionnaise sont inquiètes.

Alors mettons nous au travail. Préparons ces Etats Généraux dans l'intérêt de la population réunionnaise et non dans l'intérêt d'un clan.

BUT FONDAMENTAL : *Décolonisation de l'économie Réunionnaise*